

DES ACTIONS NATURA 2000 SUR VOTRE TERRITOIRE :

Un levier en faveur de la préservation et de la restauration de la biodiversité

DES PROJETS ÉCOLOGIQUES À SAINT-MACAIRE, VALORISÉS À L'ÉCHELLE NATIONALE !

Depuis 2019, la fédération de pêche de Gironde porte un contrat Natura 2000 visant à restaurer des habitats naturels en cours de fermeture comme une mare, une ripisylve, une annexe hydraulique et une prairie, entretenue par pâturage avec les bovins d'un éleveur local. Dynamique et engagée dans une démarche d'entretien des espaces de prai-



Lauréat — Photo Philippe MASSIT/OFB

ries par éco-pâturage, la commune de SAINT-MACAIRE a pris part à cette aventure et porte un second contrat Natura 2000 et un projet régional de conversion de maïsiculture en prairie, également entretenue par pâturage. Ce dernier inclut une sensibilisation des promeneurs par la réalisation et l'affichage de panneaux pédagogiques et un cheminement piéton permettant une reconnexion entre le bourg et les berges de Garonne. La diversité de partenaires et financements accordés pour réaliser ces projets ont permis au SMEAG de remporter le lauréat des actions mettant en œuvre plusieurs politiques publiques du concours national des Grands Prix Natura 2000 orchestré par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) en novembre 2021. Cette nomination permet non seulement de valoriser un ensemble d'actions dont la pratique ancestrale du pâturage sur les bords de Garonne, mais également une communication diffusée à large échelle par la réalisation d'une vidéo de présentation des actions.

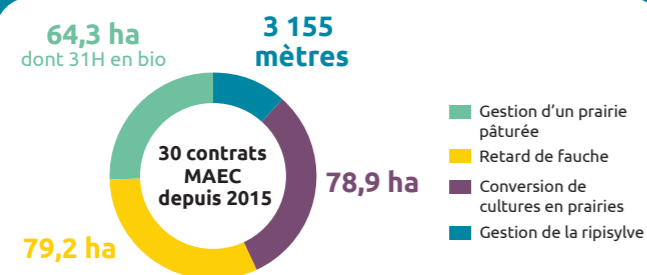


À L'AUBE D'UNE NOUVELLE PROGRAMMATION EUROPÉENNE POUR LES AGRICULTEURS...

En 2023, une nouvelle Politique Agricole Commune (P.A.C) est attendue et avec elle, de nouvelles Mesures Agro-Environnementale et Climatiques (M.A.E.C) à proposer aux agriculteurs. Sur le site de Garonne, l'animation agricole initiée depuis 2015, a porté ses fruits au regard du bilan suivant : plus d'une quinzaine d'exploitants engagés dans une trentaine de contrats agricoles leur octroyant ainsi, plus de 210 000 € d'aides financières. Au global, 3 155 mètres de ripisylve bénéficient d'une gestion adaptée, 64 ha de prairies sont entretenues par pâturage - dont la moitié de cette surface est engagée en BIO - près de 80 ha de prairies sont entretenues par une fauche tardive afin de laisser le temps à la biodiversité de s'exprimer et

aux insectes de polliniser la flore et enfin, 79 ha de cultures ont été converties en prairies.

Le SMEAG souhaite poursuivre cette collaboration avec les agriculteurs et c'est pourquoi, dès 2023, de nouvelles M.A.E.C seront disponibles sur le territoire de Garonne. Cette proximité avec les agriculteurs permet une prise de conscience des enjeux écologiques et l'adaptation de pratiques de gestion favorables à la biodiversité des bords de Garonne.



Propriétaire public ou privé, gestionnaire ou particulier, agriculteur : si vous souhaitez contribuer à la sensibilisation des populations sur la richesse écologique de votre territoire, favoriser la signature de contrats et de chartes Natura 2000 ou valoriser des pratiques vertueuses déjà en place, les animateurs Natura 2000 du SMEAG sont là pour vous conseiller. N'hésitez pas à les contacter :

Animateurs Natura 2000 – SMEAG – 62 rue Pierre Cazeneuve – 31200 TOULOUSE
Tél : 05 62 72 76 00
Mail : natura2000@smeag.fr
Pour en savoir plus : www.lagaronne.com



LETTRE D'INFORMATION
JANVIER 2023

NATURA 2000
Garonne
en
AQUITAINE

N° 7

www.tempora.com et service de communication SMEAG



Vue de la Garonne depuis le port de Saint-Macaire (33) - Photo de Didier TAILLEFER/SMEAG



édito

Paul VO VAN

Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000 La Garonne en Nouvelle-Aquitaine
Conseiller départemental du Lot-et-Garonne
Élu membre du Comité Syndical du SMEAG

Avec une animation portée par le SMEAG depuis 2014, le troisième cycle d'animation du site Natura 2000 de Garonne en Nouvelle-Aquitaine s'achève fin décembre 2022 et je suis heureux du travail réalisé en 2022, première année de ma Présidence du comité de pilotage Natura 2000. Un bilan très encourageant et positif de ce 3^e cycle est à noter avec une quinzaine d'animations territoriales menées le long de la Garonne, un prix décerné au concours national des Grands Prix Natura 2000, un avenant au contrat Natura 2000 de Saint-Macaire, deux nouveaux contrats Natura 2000, une dizaine de contrats agricoles et plusieurs signatures de Chartes Natura 2000 sur les bords de Garonne.

Le SMEAG a accompagné la commune de Saint-Macaire dans le portage d'un second contrat Natura 2000 et d'un appel à projet régional visant à valoriser le patrimoine naturel des bords de Garonne et le pâturage, très présent autrefois. Ce partenariat et la diversité des financements accordés ont permis une valorisation des actions Natura 2000 à l'échelle nationale. De plus, l'animatrice Natura 2000 a accompagné l'Agglomération d'Agen dans le montage technique et administratif d'un contrat Natura 2000 sur la commune du Passage d'Agen, visant à améliorer l'état de conservation de ces habitats humides des bords de Garonne.

L'animation agricole s'est avérée positive malgré ces deux dernières années de transition entre deux programmations européennes (2021 et 2022). En 2022, 7 agriculteurs se sont engagés dont 5 exploitants déjà engagés en MAEC, leur octroyant plus de 20 300 € d'aides financières en faveur du maintien ou de l'adoption de pratiques favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire de Garonne. Le SMEAG poursuit son rôle de relais d'information entre les instances décisionnelles et les agriculteurs afin de maintenir cette dynamique à flot, initiée depuis 2015 sur le site de Garonne.

Cette année 2022 a été marquée par la poursuite du projet d'extension du site Natura 2000 de Garonne en Nouvelle-Aquitaine porté par le SMEAG et initié depuis 2019. Après deux années de concertation territoriale et un important travail technique cartographique, l'état d'avancement de ce projet est le sujet central de cette septième lettre d'information.

C'est dans une dynamique de relais d'informations, de sensibilisation et de veille territoriale, que les animateurs vont poursuivre leurs missions visant à favoriser des pratiques plus soucieuses de notre environnement. L'équipe va donc continuer à accompagner les actions en faveur de la biodiversité de la Garonne en Nouvelle-Aquitaine, notamment à travers ce projet d'extension du site Natura 2000, en prenant en compte les exigences économiques, sociales et culturelles de notre territoire.



La démarche Natura 2000 Garonne Nouvelle-Aquitaine est animée par le Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne (SMEAG) en concertation avec les collectivités territoriales et les acteurs du territoire.

État d'avancement du projet d'extension du site Natura 2000



Atelier de concertation du GCTN⁴ à Villenave-d'Ornon, le 10 juin 2021 — Photo de Kévin FIGUIER/SMEAG

PLANNING PRÉVISIONNEL

- **Fin 2022** : finalisation des travaux initiés avec les professions populiicole et agricole.
 - **Début 2023** : validation de la proposition du périmètre élargi en comité de pilotage.
 - **2023** : lancement de la procédure officielle de révision de périmètre auprès des instances décisionnelles dont l'Europe, lancement de l'évaluation du DOCOB.
 - **2024-2025** : lancement de la procédure de révision du DOCOB.
 - **2026** : mise en œuvre d'une animation territorialisée avec un DOCOB actualisé sur un périmètre élargi.
- Nous invitons toute personne intéressée par la démarche à contacter les animateurs du site Natura 2000 (coordonnées des animateurs en quatrième page).

L'animation du site Natura 2000 "Garonne en Nouvelle-Aquitaine" a été initiée suite à la validation de son Document d'Objectifs (DOCOB) et de son périmètre en novembre 2013. De la commune Lot-et-Garonnaise de Saint-Sixte jusqu'au bec d'Ambès en Gironde, le site Natura 2000 représente 250 km de cours d'eau et une surface de 6 684 ha, principalement situé en lit mineur et en berges du fleuve.



Atelier de concertation du GCT N°2 à Fourques-sur-Garonne, le 1^{er} décembre 2022 - Photo Jean-Michel CARDON/SMEAG

Après huit ans d'animation, un constat est apparu : le périmètre du site est trop étroit ce qui limite les actions concrètes de travaux de restauration menées en faveur de la biodiversité des bords de Garonne. C'est pourquoi, le SMEAG a lancé depuis 2019 ce projet d'extension du site Natura 2000 et depuis 2021, des ateliers de concertations territorialisées. Après deux années d'un travail technique cartographique et de concertation, l'état d'avancement de ce projet vous est présenté.

De même pour les Chartes Natura 2000, l'un des leviers d'actions pour motiver les signataires à s'engager est l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) sur les parcelles incluses dans le périmètre N2000. Par conséquent, très peu de personnes peuvent en bénéficier aujourd'hui en raison du faible nombre de parcelles incluses sous le périmètre actuel. De plus, la révision du périmètre était prévue dès l'élaboration du DOCOB. En effet, l'une des fiches actions vise à intégrer les zones humides d'intérêt communautaire du lit majeur dans le périmètre actuel du site. Afin de concilier les objectifs de cette fiche action et donner la possibilité aux acteurs du territoire de s'investir dans la restauration écologique des bords de Garonne, le SMEAG a lancé dès 2019 ce projet d'extension. Depuis, un important travail technique cartographique intégrant les enjeux écologiques de Garonne et des concertations territorialisées ont été menés sur tout le long du linéaire de Garonne en Nouvelle-Aquitaine.



Atelier de concertation du GCTN⁴ à Villenave-d'Ornon, le 10 juin 2021 - Photo de Kévin FIGUIER/SMEAG

Élargir le périmètre, c'est élargir le champ des possibles !

La politique Natura 2000 est un dispositif basé sur le volontariat qui permet de soutenir des actions de restauration écologique. Parmi les outils concrets Natura 2000, il existe les chartes et les contrats Natura 2000. L'application de ces outils s'est avérée plus complexe lors de la mise en œuvre du DOCOB du site en raison du périmètre actuel restreint. En effet, les actions de restauration ne peuvent être financées que si elles se situent sous le périmètre Natura 2000, ce qui explique certaines difficultés pour engager des contrats de restauration écologique sur ce site.

De multiples rencontres organisées avec les acteurs du territoire

Plusieurs étapes ont été nécessaires pour mener à bien ce projet dont la mise en place d'une concertation territorialisée avec l'ensemble des parties prenantes concernées dans l'objectif d'aboutir à un périmètre étendu et concerté avec les acteurs du territoire. Pour cela, quatre Groupes de Concertations Territorialisées (GCT), élaborés à partir des Commissions Géographiques du SAGE Garonne, ont été constitués le long de la Garonne en Nouvelle-Aquitaine. Dès juin 2021, les acteurs ont exprimé leurs avis et complété la proposition d'extension lors des ateliers de concertations. Pas moins de 12 réunions de concertations territorialisées ont été menées, dont les dernières rencontres qui se sont déroulées cette fin d'année 2022, le 29 novembre à Saint-Hilaire-de-Lusignan, le 30 novembre à La Réole

et Villenave-d'Ornon et le 1^{er} décembre à Fourques-sur-Garonne. Comme pour les précédentes concertations, par un jeu de post-it de couleurs différentes, les participants ont eu la possibilité d'indiquer un avis sur l'ajout des parcelles concernées. Cette concertation préalable a permis de recueillir toutes les informations détaillées pour proposer au COPIL ce projet d'extension. S'il est adopté, ce projet suivrait la procédure officielle auprès de l'Europe, incluant à nouveau des consultations officielles en 2023.

Un travail cartographique complet

Lors des réunions de fin 2022, les participants ont pu visualiser sur des cartes détaillées, la localisation des parcelles ajoutées sur des cartes finalisées intégrant un large panel de données à la fois écologiques mais également relatives aux digues, à l'occupation du sol ou encore aux zones humides du SAGE Vallée de la Garonne. Des échanges bilatéraux avec les communautés de communes des bords de Garonne ont permis de visualiser avec précision tous les secteurs élargis et la pertinence de les intégrer selon la fonctionnalité des digues de Garonne. L'objectif était de maintenir un corridor de déplacement pour les espèces semi-aquatiques dont la loutre d'Europe et le vison d'Europe, inscrits dans le DOCOB de Garonne mais également d'être cohérent sur tout le linéaire. Les bords de Garonne, notamment en Lot-et-Garonne, sont largement concernés par l'implantation de peupliers et c'est pourquoi, une présentation de ce projet auprès des populiiculteurs a été réalisée en 2022. De même, la vallée de Garonne est également marquée par une activité agricole importante, ce qui explique un travail plus spécifique avec les professionnels de l'agriculture.

Un travail approfondi avec les acteurs populiicoles et agricoles

Plusieurs réunions multi-acteurs ont été organisées durant l'année 2022. Un groupe de travail a été constitué des représentants des principales structures affiliées à la populiiculture de Nouvelle-Aquitaine. Ces réunions de travail ont permis de réviser les engagements relatifs aux peupleraies cultivées de la charte Natura 2000 et d'éclaircir la réglementation de Natura 2000 sur les peupleraies. Après un important travail d'appropriation du code de l'environnement et du code forestier, une

note règlementaire et un logigramme synthétique ont été produits, avec l'accompagnement des services de l'État et du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF). **Ces travaux ont révélé l'absence d'impact notable du zonage Natura 2000 de Garonne sur l'activité populiicole de Lot-et-Garonne et de Gironde.**



LIRE LA NOTE EXPLICATIVE DU PROJET D'EXTENSION

Un travail similaire a été réalisé avec les chambres d'agriculture départementales et les agriculteurs concernés afin d'évaluer l'impact de l'extension de périmètre Natura 2000 sur l'activité agricole. Pour lever les craintes règlementaires, le SMEAG a mobilisé les moyens dont il dispose pour obtenir des réponses préfectorales et gouvernementales sur les possibles évolutions futures de la réglementation actuelle en site Natura 2000, susceptibles d'être défavorables aux activités économiques populiicole et agricole. Ce projet d'extension converge avec les objectifs de la Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP) déclinée à l'échelle régionale ainsi qu'avec les récents engagements de la COP15 visant à préserver la biodiversité et les milieux naturels.

De nombreux avantages avec Natura 2000

- Faire coexister la préservation des habitats et des usages
- Améliorer le fonctionnement des écosystèmes naturels
- Participer à l'aménagement d'espaces de promenade
- Améliorer le cadre de vie naturel
- Faire connaître et sensibiliser les promeneurs sur la biodiversité des bords de Garonne
- Permettre à des agriculteurs d'améliorer leurs pratiques agricoles en les accompagnant et mobilisant pour eux des moyens financiers
- Travailler auprès des collectivités pour valoriser le patrimoine naturel